



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8500^e séance

Mardi 2 avril 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Maas	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thompson
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Le Drian
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M ^{me} Marsudi
	Koweït	Le cheik Al Sabah
	Pérou	M. Ugarelli
	Pologne	M. Czaputowicz
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Non-prolifération

Appuyer le Traité sur la non-prolifération à l'approche de la Conférence d'examen de 2020

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Appuyer le Traité sur la non-prolifération à l'approche de la Conférence d'examen de 2020

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire plusieurs observations à titre national.

La présente séance offre une occasion opportune de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'établir une base pour de futurs progrès. À l'approche de la Conférence d'examen de 2020 dans un contexte sécuritaire difficile, le Conseil de sécurité peut et doit contribuer au succès de la Conférence en 2020. Je tiens à souligner que le Conseil est composé non seulement des cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus par le TNP, dont les trois États dépositaires, mais également de 10 États non dotés d'armes nucléaires qui sont fermement attachés aux objectifs du TNP; certains d'entre eux sont même des membres dévoués de diverses zones exemptes d'armes nucléaires. Cette composition souligne la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité à l'égard du TNP ainsi que la pertinence de notre dialogue aujourd'hui. La promotion des objectifs des trois piliers du TNP – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique des applications nucléaires – est au cœur des tâches confiées aux membres. Nous sommes reconnaissants de leur présence, et nous attendons avec intérêt d'entendre leurs déclarations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence allemande d'avoir convoqué la présente séance d'information. L'utilisation potentielle des armes nucléaires, qu'elle soit intentionnelle, accidentelle ou liée à une erreur d'appréciation, représente une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. Les conséquences potentielles d'une guerre nucléaire seraient mondiales et toucheraient tous les États Membres. En conséquence, il est tout à fait normal que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures pour prévenir un résultat aussi catastrophique, en particulier par l'intermédiaire de l'instrument qui joue probablement le rôle le plus important à cet égard. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un élément familier de l'écosystème de la sécurité internationale depuis près de 50 ans. Le TNP est généralement considéré comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et comme le fondement essentiel du désarmement nucléaire. Son rôle en tant que pilier de notre sécurité collective est également un fait reconnu.

L'efficacité du Traité repose sur quatre éléments clefs. Premièrement, il englobe des obligations vérifiables en matière de non-prolifération sous la forme de garanties relatives aux activités nucléaires pacifiques. Deuxièmement, il est le seul Traité qui énonce des engagements juridiquement contraignants en matière de désarmement nucléaire. Troisièmement, il établit un équilibre stratégique entre ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, afin que tous les États parties puissent en profiter pleinement. Quatrièmement, sa quasi universalité lui confère une autorité évidente et garantit une adhésion presque mondiale à son cadre normatif.

Depuis le début de sa longue existence, le TNP contribue de manière tangible à la sécurité non seulement de ses États parties, mais également de tous les autres États. Le fait que la prédiction pessimiste du Président Kennedy, qui estimait que 10 à 20 États seraient dotés d'armes nucléaires dans les années 70, ne s'est pas concrétisée est en grande partie attribuable au TNP. Le fait que seulement quatre États soient dotés de capacités nucléaires, ou de capacités présumées, en dehors du Traité en 2019 reste une des plus grandes réussites de la diplomatie multilatérale. Nous pouvons tous convenir

que la propagation des armes nucléaires à d'autres États fait augmenter la possibilité que ces armes soient utilisées. Le fait que ce ne se soit pas produit est lié à l'importance que les États parties continuent d'attacher à leur adhésion au TNP et aux bénéfices qu'ils peuvent en tirer sur le plan de la non-prolifération.

Nous devons aujourd'hui réitérer que les avantages en matière de sécurité que présente la mise en œuvre de l'article VI – ceux liés au désarmement nucléaire – ont été tout aussi importants. Sous la direction des États dotés d'armes nucléaires, les efforts entrepris par les États parties pour mettre en œuvre l'article VI ont permis d'apaiser les tensions mondiales, de faire reculer les conflits entre les grandes puissances et de renforcer la confiance entre les pays concurrents dotés d'armes nucléaires. La réduction des arsenaux nucléaires, les cadres mis en place pour diminuer les risques nucléaires et les initiatives visant à faire progresser le désarmement nucléaire multilatéral sont autant de mesures efficaces prises en application de l'article VI, et chacune de ces mesures a contribué à créer un environnement propice à une coopération internationale élargie en vue de relever les nombreux défis mondiaux de notre époque, de la paix et de la sécurité au développement et aux changements climatiques.

Deux des piliers du TNP – le désarmement et la non-prolifération – sont les deux faces d'une même pièce. Un retour en arrière sur un des ces volets provoquera une régression sur l'autre. La mise en œuvre des engagements pris en vertu de ces deux objectifs renforce la confiance mutuelle et contribue à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le désarmement et la non-prolifération sont des mécanismes importants qui contribuent à renforcer la sûreté et la sécurité mondiales. Il s'agit de mesures qui visent à prévenir, atténuer et régler les conflits, et qui peuvent et doivent être mises en œuvre en tandem avec d'autres processus de rétablissement de la paix et de sécurité.

Le TNP a résisté de façon remarquable à l'épreuve du temps. Toutefois, cette pérennité ne devrait pas être considérée comme acquise. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans un environnement international où la concurrence l'emporte sur la coopération et où l'acquisition d'armes prime la quête de la diplomatie. Le succès qu'a connu le désarmement durant l'après-guerre froide a pris fin. En lieu et place, on entend une rhétorique dangereuse quant à l'utilité des armes nucléaires et on observe une dépendance accrue vis-à-vis de ces armes

dans les doctrines de sécurité. Des programmes de modernisation coûteux qui rendront les armes nucléaires plus rapides, plus furtives et plus précises annoncent de fait le début d'une course aux armements nucléaires qualitative. La rapidité des progrès technologiques commencera à avoir des retombées sur notre environnement sécuritaire international à de nombreux égards, notamment en réduisant potentiellement les obstacles à l'acquisition d'armes nucléaires. Enfin et surtout, les conflits régionaux risquent d'exacerber les facteurs de prolifération.

Le cadre de désarmement et de maîtrise des armements, sur lesquels reposent les acquis de l'après-guerre froide, s'érode, mais nous n'avons encore rien d'autre pour le remplacer. En conséquence, les perspectives d'un recours à l'arme nucléaire sont plus élevées qu'elles ne l'ont été depuis des générations. Pris ensemble, ces faits nouveaux soumettent le TNP à des tensions croissantes et creusent les lignes de fracture qui sont apparues clairement il y a un certain temps déjà entre les États parties. Dans ce contexte, la Conférence d'examen de 2020 sera un moment charnière.

Je ne pense pas que l'incapacité de parvenir à un consensus en 2020 sonnera inévitablement le glas du Traité, mais cela constituerait un précédent déplorable et accentuerait plus encore les divisions entre les États parties. Cet échec soulèverait des questions quant à la volonté des États de rechercher la sécurité collective pour tous, plutôt que d'obtenir des gains sécuritaires étriqués, à court terme et en définitive intenable pour les États à titre individuel. Je pense que nous devons éviter cette situation.

L'année 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie, offre une occasion en or de réaliser les progrès concrets pour garantir la pérennité du Traité à l'avenir. Une réaffirmation forte du Traité par tous, au niveau politique, sera fondamentale. Dans le court laps de temps qui reste d'ici à 2020, j'espère que les États parties tiendront compte de quatre considérations.

Premièrement, tous les États parties doivent démontrer leur respect des engagements pris au cours des cycles d'examen précédents. Les engagements d'hier ne peuvent être arbitrairement abrogés, sinon ils n'ont pas plus de valeur que le papier sur lequel ils sont écrits. Leur non-respect hypothèque les gains qui pourraient être obtenus à l'avenir dans les trois piliers du Traité.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un véritable dialogue sur les pierres d'achoppement qui existent aujourd'hui dans le domaine de la sécurité internationale et sur la manière dont le TNP pourrait être un moyen de réduire le risque nucléaire et de renforcer la stabilité grâce à des mesures concrètes sur la voie du désarmement nucléaire.

Troisièmement, il est nécessaire d'assurer l'équilibre stratégique entre les piliers. Le TNP est souvent décrit comme un grand compromis. Je le vois plutôt comme une série de compromis ou, plutôt, d'engagements. Il est important de reconnaître qu'ils se renforcent mutuellement.

Quatrièmement, nous avons besoin d'une réflexion créative pour déterminer ce que nous pourrions dégager comme résultats positifs en 2020.

Depuis 1995, les conférences d'examen ont débouché sur des décisions, des plans d'action, des mesures pratiques et des dispositions visant à améliorer l'efficacité du processus d'examen lui-même. En 2020, les États parties devront examiner quels résultats possibles peuvent à la fois garantir le succès du Traité et en promouvoir l'application à l'avenir.

Les gains sécuritaires engrangés grâce au TNP ont été manifestes lors des périodes de stabilité relative. Ils devraient l'être encore plus à une époque de turbulences internationales. Le TNP doit être un mécanisme permettant de contribuer à créer un monde plus sûr et davantage axé sur la sécurité. Il doit servir de base à l'instauration d'un climat de confiance, permettre de lutter contre les menaces et les défis émergents et préparer le terrain pour des gains futurs afin d'atteindre notre objectif collectif, celui d'un monde exempt d'armes nucléaires. Indépendamment des contours que pourrait prendre la nouvelle approche de la maîtrise des armements et du désarmement au XXI^e siècle, une chose est claire : le TNP sera toujours au cœur de notre mécanisme de sécurité collective. Il faudra l'adapter pour qu'il reste pertinent.

Je reste convaincue que la Conférence d'examen de 2020 sera l'occasion de progresser dans la réalisation de tous ces objectifs et de veiller à ce que ce pilier de la sécurité internationale conserve sa pertinence au cours des 25, voire 50 prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Amano.

M. Amano (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante séance sur le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Comme les membres du Conseil le savent, la dernière Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en 2015, n'a pas abouti à un consensus sur un document final. Le précédent document final, en 2010, estimait que,

« les garanties de l'AIEA constituent un élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire, qu'elles jouent un rôle indispensable dans l'application du Traité et qu'elles contribuent à créer un climat propice à la coopération nucléaire » (*NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), Part I, par. 11*).

Il soulignait par ailleurs le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour aider les pays en développement à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Conformément à son mandat « L'atome pour la paix et le développement », l'Agence a appuyé l'ONU dans toutes les conférences d'examen du TNP. Je considère que notre double rôle de vérification nucléaire et d'assistance en matière d'utilisations pacifiques est très pertinent pour les États parties au TNP.

L'AIEA met en œuvre actuellement des garanties dans 182 pays, dont 179 sont parties au TNP. Les États non dotés d'armes nucléaires sont tenus, en vertu du TNP, de conclure un accord de garanties généralisées avec l'AIEA et doivent déclarer toutes les matières nucléaires utilisées dans leurs activités nucléaires pacifiques.

Les conclusions de l'Agence en matière de garanties, qui sont fondées sur ses vérifications et constatations indépendantes, fournissent à la communauté internationale une assurance crédible que les États respectent les obligations qui leur incombent au titre de ces garanties. En 1997, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé le Modèle de protocole additionnel. Il s'agit d'un outil de vérification solide qui donne à l'Agence un accès plus large aux informations sur toutes les parties du cycle du combustible nucléaire d'un État. Il permet également à nos inspecteurs d'avoir un meilleur accès aux sites et aux emplacements, dans certains cas avec un préavis de seulement deux heures.

En 2009, lorsque je suis devenu Directeur général de l'AIEA, seuls 94 pays appliquaient les protocoles

additionnels; aujourd'hui, ils sont entrés en vigueur dans 134 pays, ce qui est très encourageant. Toutefois, l'association des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels doit devenir universelle. J'encourage les États parties au TNP qui n'ont pas d'accords de garanties généralisées en vigueur à les faire entrer en vigueur sans délai. Je demande également à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de faire entrer en vigueur et d'appliquer les protocoles additionnels.

La hausse régulière des quantités de matières nucléaires et du nombre d'installations nucléaires placées sous les garanties de l'AIEA, ainsi que la pression constante sur notre budget ordinaire, comptent parmi les principaux défis auxquels est confrontée l'Agence aujourd'hui. En vertu du Statut de l'AIEA, les inspections doivent être financées à partir du budget ordinaire. Depuis plusieurs années, notre budget ordinaire affichait des hausses proches de zéro – cette année, il a même été réduit. Si notre budget ordinaire continue de subir des coupes dans les années à venir, cela pourrait porter gravement atteinte à nos activités de vérification nucléaire.

Les programmes nucléaires de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée sont toujours parmi les principaux points à l'ordre du jour de l'Agence. L'AIEA se consacre aux activités nucléaires de l'Iran depuis 2002. En décembre 2015, j'ai présenté au Conseil des gouverneurs de l'AIEA une évaluation finale des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien. J'y déclarais qu'un certain nombre d'activités en rapport avec la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif ont été menées en Iran avant la fin de 2003. Toutefois, ces activités n'ont pas été au-delà du stade des études de faisabilité, des études scientifiques et de l'acquisition de certaines compétences et capacités techniques pertinentes. J'y déclarais également que nous n'avions pas d'indices crédibles de l'existence en Iran d'activités se rapportant à la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif après 2009.

L'Agence vérifie et surveille la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements nucléaires en vertu du Plan d'action global commun depuis janvier 2016. J'ai indiqué, dans mes rapports périodiques au Conseil des gouverneurs, que l'Iran honore ces engagements. Il est impératif que l'Iran continue de les mettre intégralement en œuvre. Nos inspecteurs ont eu accès à tous les sites et emplacements en Iran sur lesquels ils avaient besoin de se rendre. L'Agence continue de vérifier que les

matières nucléaires déclarées par l'Iran en application de l'Accord de garanties en vertu du TNP ne sont pas détournées. Les évaluations concernant l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran se poursuivent. La mise en œuvre en Iran de l'accord de garanties généralisées, du protocole additionnel et de mesures de transparence supplémentaires au titre du Plan d'action global commun représente le système de vérification le plus robuste qui soit appliqué dans le monde.

Cela fait bientôt 10 ans que les inspecteurs de l'AIEA ont été sommés de quitter la Corée du Nord. L'Agence continue de surveiller le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et d'évaluer toutes les informations relatives aux garanties auxquelles elle a accès, y compris celles recueillies auprès de sources en accès libre, et les images satellite. Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée s'est considérablement développé ces 10 dernières années. En 2009, le pays a annoncé qu'il entendait se lancer dans l'enrichissement de l'uranium et construire un réacteur à eau ordinaire. En 2013, il a déclaré qu'il allait prendre des mesures pour réaménager et redémarrer toutes les installations nucléaires de Yongbyon.

Depuis, l'Agence a observé des signes du fonctionnement du réacteur de 5 mégawatts et de l'usine de retraitement, de l'extension du bâtiment abritant l'installation réputée servir à l'enrichissement par centrifugation et de la construction du réacteur à eau ordinaire. Depuis 2009, la République populaire démocratique de Corée a annoncé à cinq occasions distinctes qu'elle avait mené un essai nucléaire, en plus de celui annoncé en 2006. Certaines installations ont poursuivi voire accru leur activité au cours de l'année écoulée, tandis que d'autres semblent ne pas être en exploitation. Je rends régulièrement compte de ces activités au Conseil des gouverneurs. Sans accès, toutefois, l'Agence ne peut confirmer ni la nature ni l'objet de ces activités.

L'AIEA suit de près les faits nouveaux survenus au plan international s'agissant du dossier nucléaire en République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que ces processus aboutiront à un accord et à la mise en œuvre de mesures de dénucléarisation concrètes. L'Agence n'a aucun rôle dans les négociations politiques entre les pays concernés. Toutefois, il est très important qu'un accord sur la dénucléarisation, quel qu'il soit, s'accompagne d'un mécanisme de vérification

efficace et durable. Forte d'une longue expérience et de pratiques bien établies, l'AIEA est la seule organisation internationale à même de vérifier et de surveiller la dénucléarisation d'une manière impartiale, indépendante et objective. Cela contribuerait à pérenniser l'application d'un quelconque accord. Cela contribuerait également à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée, comme l'exigent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Depuis 2017, l'Agence a intensifié ses efforts pour superviser le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et a amélioré sa préparation à entreprendre des activités de vérification et de surveillance dans le pays si un accord politique était conclu entre les pays concernés. Sous réserve de l'approbation du Conseil des gouverneurs, il nous suffirait de quelques semaines pour dépêcher de nouveau des inspecteurs en République populaire démocratique de Corée, si on nous en faisait la demande.

Je voudrais signaler, brièvement, que l'AIEA apporte une contribution importante, à plusieurs égards, à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous aidons les États à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, lesquelles couvrent déjà de vastes régions du monde. En 2012, par exemple, l'Agence a fourni de la documentation de fond au facilitateur de la conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cette documentation décrivait les travaux entrepris par l'AIEA et l'expérience qu'elle a acquise s'agissant des modalités d'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Si les États Membres en font la demande, l'AIEA peut jouer un rôle dans le désarmement nucléaire en partageant son expérience en matière de mise en œuvre de la vérification.

Le programme de coopération technique de l'AIEA est le principal moyen de transfert de technologie nucléaire, conformément au Statut de l'Agence et en fonction des demandes des États Membres. Bien que notre travail de coopération technique privilégie les pays en développement, nous fournissons une assistance à tous les États membres de l'AIEA. L'Agence contribue à promouvoir la santé et la prospérité de millions de personnes en mettant la science et la technologie nucléaires au service de la santé, de l'énergie, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'industrie et de bien d'autres secteurs.

Les amples travaux de modernisation de nos laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, près de Vienne, sont presque terminés, grâce aux généreuses contributions de nombreux États Membres. Ils nous permettront de fournir de meilleurs services aux États membres en vue d'assurer une alimentation plus sûre, de mener une lutte plus efficace contre les parasites et de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies des rayonnements dans le traitement du cancer, pour ne citer que quelques exemples. Aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable grâce à la technologie nucléaire constitue une part essentielle de nos activités. En fait, l'AIEA aide les pays à utiliser la science et la technologie nucléaires pour atteindre directement au moins 9 des 17 objectifs de développement durable.

L'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, lancée en 2010, fournit des fonds supplémentaires pour nos activités de coopération technique. Elle a permis de lever plus de 140 millions d'euros pour environ 300 projets qui bénéficient à plus de 150 pays. Je suis reconnaissant à tous les pays qui soutiennent cette initiative très utile.

L'énergie nucléaire pourrait contribuer à relever le double défi qui consiste à garantir des sources d'énergie fiables ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, l'énergie nucléaire produit 10 % de l'électricité mondiale, mais pour ce qui est de l'électricité à faible émission de carbone, l'énergie nucléaire génère près d'un tiers du total mondial.

D'après les dernières projections annuelles de l'Agence, l'énergie nucléaire continuera de tenir une place importante dans le bouquet énergétique à faible émission de carbone de la planète. Toutefois, si rien n'est fait pour tirer tout le parti de ce que cette énergie a à offrir, le monde aura bien des difficultés à trouver des sources d'approvisionnement énergétique suffisantes pour parvenir au développement durable et atténuer les effets des changements climatiques.

Les normes de sûreté et de sécurité les plus strictes doivent impérativement dicter toute utilisation des technologies nucléaires et radiologiques. La sûreté et la sécurité nucléaires relèvent de la responsabilité des États, mais l'AIEA joue un rôle essentiel en assurant l'efficacité de la coopération internationale dans ces domaines. Nous continuons d'évaluer l'efficacité des services d'examen par les pairs et des services consultatifs de l'Agence en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, afin que les États membres

bénéficient d'un meilleur appui pour l'application des normes de sûreté et des directives en matière de sécurité de l'AIEA.

Notre travail dans le domaine de la sécurité nucléaire est l'une de nos grandes priorités. En aidant à empêcher que des matières nucléaires et d'autres matières radioactives ne tombent entre les mains de terroristes ou d'autres criminels, l'Agence apporte une contribution supplémentaire importante à la sécurité internationale. La prochaine conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire se tiendra au niveau ministériel à Vienne, en février 2020.

En entreprenant les activités que j'ai décrites, l'AIEA obtient des résultats concrets au profit de ses 171 États membres. Une gestion efficace et efficiente a été le moteur des nombreuses réalisations dont nous sommes fiers. Je travaille d'arrache-pied pour accroître la représentation des femmes, en particulier aux échelons supérieurs, en vue de renforcer encore nos capacités.

Je suis convaincu que les États parties au TNP, dont la plupart sont également membres de l'AIEA, continueront de tirer grand parti des travaux de l'Agence. J'espère que la Conférence d'examen du TNP de 2020 sera couronnée de succès et apportera une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : je remercie M. Amano de son exposé.

M^{me} Nakamitsu et M. Amano ont montré à quel point le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a contribué à la paix et à la sécurité depuis son entrée en vigueur. Ils ont également mis en relief les efforts nécessaires à déployer pour ajouter d'autres chapitres à l'histoire à succès du TNP.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre fédéral allemand des affaires étrangères.

On ne se rend compte de l'importance des choses, dit-on, qu'après les avoir perdues. Mais il y a des choses que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. C'est le cas du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Imaginons un instant que le TNP n'ait jamais existé. Beaucoup plus d'États auraient des armes nucléaires. Rien n'aurait freiné les programmes nucléaires encore en cours après la guerre froide. La méfiance mutuelle serait beaucoup plus grande. Bref, notre monde serait beaucoup moins sûr. Le TNP est un bon exemple de ce que le diplomate finlandais Martti

Koskenniemi veut dire lorsqu'il décrit le droit international comme le doux civilisateur des nations.

L'Agence internationale de l'énergie atomique est un autre civilisateur de ce genre. Pensons à ce que serait le monde sans l'Agence. Nous n'aurions pas des normes de sauvegarde universelles aussi élevées. Nous n'aurions pas de technologie de réacteur civil qui, dans la plupart des pays, fonctionne sans uranium hautement enrichi. Trois cents accords de garanties ont été conclus, 1 500 caméras ont été installées, 3 000 inspections sur place ont été effectuées et plus d'un million de documents ont été évalués – rien de tout cela ne serait arrivé.

L'Agence internationale de l'énergie atomique joue également un rôle indispensable dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun, qui constitue un jalon dans la diplomatie de non-prolifération. C'est pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'Agence puisse poursuivre son travail de manière indépendante et neutre. Cela s'applique au cas de la Corée du Nord, par exemple, où nous avons besoin des capacités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est tout simplement inacceptable que la Corée du Nord devienne le premier pays à s'établir comme puissance nucléaire en violant ouvertement le TNP. Le risque de prolifération serait immense, il ajouterait de l'huile sur le feu du réarmement et, enfin, il récompenserait le mauvais comportement d'un pays qui a ignoré à plusieurs reprises les résolutions du Conseil de sécurité. La Corée du Nord doit s'engager dans un processus crédible de dénucléarisation; c'est ce que nous espérons, notamment en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Si nous voulons maintenir le TNP et son universalité, nous devons préserver l'équilibre qui est au cœur du Traité – l'équilibre entre la non-prolifération nucléaire, l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et l'impératif du désarmement nucléaire. Concrètement, la Conférence d'examen du TNP de 2020 doit indiquer clairement que l'article VI du Traité reste applicable. Les États dotés d'armes nucléaires reconnus doivent eux aussi désarmer; c'est leur devoir, et nous attendons d'eux qu'ils s'en acquittent. En outre, il est grand temps d'assurer la nomination du Président de la Conférence d'examen afin de pouvoir aller de l'avant. Nous avons besoin d'une feuille de route qui nous remettra sur la voie du désarmement nucléaire. Je voudrais aujourd'hui soulever trois points précis.

Premièrement, nous devons prendre des mesures concrètes pour réduire les risques stratégiques. Nous avons besoin de plus de transparence sur les arsenaux nucléaires, de voies de communication à l'épreuve des crises et d'une reprise du dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité nucléaire particulière.

Deuxièmement, nous devons jeter les bases techniques d'un monde exempt d'armes nucléaires. La partie la plus importante est peut-être une vérification crédible. Par exemple, comment les États non dotés d'armes nucléaires peuvent-ils vérifier le démantèlement approprié d'une tête nucléaire sans avoir accès à ses plans? En quête de réponses à cette question, l'Allemagne et la France accueilleront conjointement un exercice de vérification du désarmement en septembre, auquel les membres du Conseil sont tous invités.

Troisièmement, nous devons renforcer et développer l'architecture de la maîtrise des armements nucléaires. Nous attendons notre heure depuis bien trop longtemps et nous devons entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Les différents points de vue sur certains aspects devraient être clarifiés au cours des négociations; ils ne devraient pas entraver l'ouverture des négociations. Et mettons enfin en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les essais nucléaires devraient appartenir au passé.

Que ce soit en Europe, en Asie ou ailleurs, nous ne pouvons nous permettre d'autres chocs à notre sécurité et notre stabilité.

Nous devons aussi préserver les traités essentiels et efficaces, tel que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui non seulement contribue à la sécurité entre les États-Unis et la Russie, mais qui est aussi un pilier de la sécurité en Europe et de l'ordre nucléaire mondial, en même temps qu'il remplit une obligation qui découle directement du TNP. Je suis fermement convaincu que d'autres réductions sont possibles, sans la moindre diminution de la sécurité. Les États-Unis et la Russie peuvent et doivent continuer de réduire le nombre de têtes de missiles et de vecteurs d'armes nucléaires.

En particulier à l'heure où les positions sont de plus en plus divergentes, nous devons maintenir nos engagements. Le TNP est un acquis universel qui civilise les nations en douceur, et nous devons préserver son avenir en 2020. Ce travail requiert de nous tous

une action et un engagement énergiques. Notre sécurité commune et la paix dans le monde en valent certainement la peine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'existence même des armes nucléaires est une menace pour la survie du monde. Seule leur élimination totale garantira qu'une catastrophe mondiale n'aura pas lieu. C'est pourquoi l'Indonésie n'a eu de cesse de défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont les objectifs ne peuvent être atteints que via une mise en œuvre équilibrée, globale et non discriminatoire de ses trois piliers. À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, l'Indonésie continue de considérer le désarmement nucléaire comme sa priorité numéro un. C'est notre position de longue date, au niveau national et en tant que membre du Mouvement des pays non alignés. Pourtant, malgré le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010, le pilier Désarmement est celui qui est le moins mis en œuvre. Je répète : le pilier Désarmement est celui qui est le moins mis en œuvre. Nous ne devons pas oublier que la non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Quand les États non dotés d'armes nucléaires renoncent à leurs droits de posséder de telles armes, les États qui en sont dotés se doivent de se débarrasser des leurs. En outre, les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, sont essentiels pour le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'Indonésie appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles additionnels à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à s'abstenir de toutes réserves ou déclarations interprétatives incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter le statut dénucléarisé de ces zones.

Deuxièmement, nous devons garantir le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le TNP jouit d'un large soutien, bien qu'il interdise la prolifération, car il garantit le droit à l'utilisation

de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, l'Indonésie tient à dire que la non-prolifération nucléaire ne doit pas empêcher l'utilisation à des fins pacifiques, qu'un traitement préférentiel doit être accordé aux États non dotés d'armes nucléaires pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et que toutes les parties doivent continuer d'aider l'Agence internationale de l'énergie atomique à s'acquitter de son mandat en matière de garanties et de vérification.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur l'objectif ultime du TNP. Toutes les parties doivent appuyer le processus du TNP. De ce fait, le démantèlement envisagé des arrangements existants en matière de désarmement est préjudiciable à notre esprit et à nos engagements, et doit donc être évité. À grand pouvoir, grande responsabilité. Nous invitons les États dotés de l'arme nucléaire à donner un exemple positif qui reflète mieux leurs responsabilités.

Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas pu parvenir à un résultat. Cependant, nous devons rester attachés à la Conférence d'examen de 2020 et au-delà, et tout mettre en œuvre pour éviter un nouvel échec. Cette fois, nous devons veiller à ce que les résultats de la Conférence d'examen de 2020 ne soient pas moins ambitieux que les engagements pris dans les résultats précédents, ou qu'il y ait retour en arrière. Il faut pour cela que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de volonté politique et de souplesse. L'Indonésie est aussi d'avis qu'une fois entré en vigueur, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribuera à la promotion de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, tel que consacré par l'article VI du TNP.

Enfin, l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a affirmé qu'un monde exempt d'armes nucléaires serait plus sûr et plus prospère. Réaffirmons donc notre attachement au TNP et faisons en sorte que les armes nucléaires soient une chose du passé. L'Indonésie est prête à collaborer de manière constructive avec tout un chacun dans le processus du TNP.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Czapotowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Les affaires nucléaires reviennent au premier plan des préoccupations politiques internationales, et chaque jour qui passe apporte son lot de nouvelles sur les questions nucléaires. Les politiciens attachent la plus grande

importance à des sujets tels que la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée, la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, et l'érosion du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui ont dominé le discours politique international ces derniers mois. Rien qu'au cours de l'année dernière, le Président de la Pologne a pris à deux reprises la parole, ici dans cette enceinte, sur la question de la non-prolifération nucléaire (voir S/PV.8160 et S/PV.8362).

Il n'y a aucun doute que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un document fondamental et reste le seul instrument mondial juridiquement contraignant qui engage les États dotés d'armes nucléaires à continuer de négocier en vue du désarmement nucléaire. Il requiert de tous les États qui y sont parties de poursuivre un désarmement général et complet et de s'abstenir d'acquérir des armes nucléaires. Depuis son adoption, le TNP est devenu un élément important du droit international et une norme universelle. Au fil des ans, le TNP a, fait la preuve de son utilité s'agissant de contenir la prolifération des armes nucléaires, établissant des normes en matière de comportement responsable en la matière, et permettant une coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Le TNP s'est bien adapté aux nouvelles situations. Ceci a été possible grâce aux instruments existants qui ont apporté des améliorations substantielles sous la forme de comités préparatoires et de conférences d'examen, lesquels ont permis de formuler des idées et de tester différentes solutions. Nous célébrerons l'année prochaine le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP.

Le régime du TNP se décline en trois principaux piliers : désarmement, non-prolifération, et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce sont tous des éléments ayant des effets d'entraînement, qui se renforcent et s'équilibrent mutuellement. Les deux premiers aspects peuvent être décrits, pour le moins, comme étant encore en chantier. Malgré les acquis engrangés en matière de réduction des ogives nucléaires et de leurs vecteurs, enregistrer de nouveaux progrès reste un problème de taille. La raison principale en est un environnement sécuritaire international très complexe et imprévisible, qui n'est pas propice à la poursuite des efforts de désarmement.

Le non-respect est le problème le plus grave auquel le TNP est confronté aujourd'hui. Le non-respect

par certains États des dispositions du TNP et de leurs obligations en matière de garanties – en l'occurrence la République populaire démocratique de Corée – sape la confiance et met à mal les objectifs du Traité.

Toutefois, le dernier pilier – l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – a été caractérisé par moins de controverses et plus de succès. Une assistance technique a été apportée sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'agit d'un large éventail de programmes d'appui à la recherche et au développement dans le domaine nucléaire, de cadres législatifs nationaux et d'efforts de coopération internationale.

À notre avis, il convient de renforcer l'efficacité du TNP. C'est le seul instrument global visant à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, tout en préservant le droit des États à exploiter l'énergie nucléaire civile. Le régime du TNP a permis d'améliorer sensiblement la transparence. Les instruments de vérification sont de plus en plus efficaces. Cela n'aurait pas été possible sans l'appui constant d'institutions telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Bureau des affaires de désarmement.

Nous devons nous attacher à combler les lacunes du système du TNP. Pour ce faire, nous devons notamment œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et à la mise en place d'un régime de vérification robuste et crédible des mesures de désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons des travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, auxquels la Pologne participe activement.

Je voudrais évoquer les difficultés auxquelles se heurte le régime du TNP en Asie de l'Est, au Moyen-Orient et en Europe.

Premièrement, le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue toujours un défi pour le TNP. En dépit de l'évolution encourageante de la situation diplomatique dans la péninsule coréenne, il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable sans garantir la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République

populaire démocratique de Corée, conformément à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, il est dans notre intérêt commun de stabiliser la situation au Moyen-Orient, de réduire les tensions dans la région et surtout, de prévenir de nouveaux cas de prolifération des armes nucléaires. Pour répondre à ces préoccupations, la Pologne, en collaboration avec les États-Unis, a organisé à Varsovie la Réunion ministérielle visant à promouvoir un avenir de paix et de sécurité au Moyen-Orient. L'un des résultats concrets de cette réunion a été la décision de consister un groupe de travail visant à enrayer la mise au point et la prolifération des missiles.

Troisièmement, nous sommes fermement convaincus que l'Iran doit continuer à honorer tous ses engagements nucléaires au titre du TNP et du Plan d'action global commun. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour procéder à une surveillance et une vérification du plein respect par l'Iran de ses obligations. Nous devons trouver un moyen de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous devons formuler de nouvelles idées originales sur la base d'une évaluation réaliste des besoins de la région.

Quatrièmement, en Europe, ce n'est que si la Fédération de Russie s'acquitte pleinement de ses obligations à nouveau que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pourra être préservé. Si la Fédération de Russie ne procède pas à une destruction vérifiable de tous ses systèmes de missiles 9M729, elle portera à elle seule la responsabilité de l'annulation de ce Traité. Cela aura de lourdes conséquences sur la stabilité stratégique de l'Europe et donc, sur le cycle actuel d'examen du TNP.

La préservation de l'ordre fondé sur des règles fait partie des objectifs à long terme de la politique de la Pologne en matière de sécurité. Mon pays a toujours apporté un appui résolu et pragmatique au renforcement des normes de non-prolifération. Nos priorités sont axées sur la mise en place de mécanismes de vérification généralisés et crédibles, l'amélioration de la mise en œuvre des garanties, le renforcement des mesures de réduction des risques et le renforcement de la coopération internationale en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Au cours de la présidence polonaise, l'an dernier, de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP pour 2020, nous avons tracé les grandes lignes d'une approche qui devrait garantir la réussite de la prochaine conférence

d'examen, en présentant le résumé et les réflexions du Président sur l'état du TNP. Nous espérons que ces documents constitueront un point de départ pour nos successeurs afin de préserver l'intégrité et la crédibilité du TNP et de garantir sa mise en œuvre effective.

Une coopération étroite entre les présidences polonaise et néerlandaise des Comités préparatoires demeure fondamentale à cet égard. De nouveaux mécanismes de coopération entre les présidences successives ont contribué à renforcer le cycle d'examen. Nous avons notamment organisé régulièrement des consultations, procédé à des échanges de connaissances spécialisées, organisé des conférences régionales et fait appel à l'appui d'experts.

Le TNP n'est pas un instrument parfait et sa mise en œuvre n'a pas été parfaite non plus. Toutefois, sans le TNP, le monde serait beaucoup moins stable et moins sûr. Il est de notre devoir collectif d'assurer sa viabilité dans les années à venir. La conférence d'examen de 2020 doit être un succès collectif. À cette fin, nous devons mettre l'accent sur les intérêts communs, jeter des ponts là où les divergences persistent et prendre des mesures audacieuses là où nous voyons des possibilités de renforcer la coopération et d'en élargir la portée. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous acquitter de nos obligations communes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française.

M. Le Drian (France) : Je voudrais, en commençant mon propos, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de ce débat si important. Je voudrais aussi remercier M^{me} Nakamitsu et M. Amano de leurs contributions très éclairantes en début de séance.

À l'heure où l'environnement de sécurité internationale continue de se dégrader et où le fait nucléaire réapparaît en force, il est crucial de préserver l'intégrité des normes de non-prolifération existantes et de consolider un ordre multilatéral fondé sur le droit. Comme l'a rappelé le Président de la République, Emmanuel Macron, dans cette enceinte en septembre dernier (voir S/PV.8362), il importe de réaffirmer, sans ambiguïté, le caractère déterminant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour la sécurité internationale. Le TNP demeure la clef de voûte de la stabilité stratégique à l'échelle mondiale. Il représente un rempart irremplaçable face au risque de prolifération nucléaire.

Cinquante ans après sa signature, ce Traité est un succès indéniable pour trois raisons.

D'abord, le TNP a conduit, depuis 1968, plusieurs États à renoncer à l'arme nucléaire, en Europe, en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et seuls quelques États ont développé des arsenaux en dehors du TNP. Deuxièmement, le TNP a permis le développement pacifique de l'énergie nucléaire sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Aujourd'hui, l'énergie nucléaire est une importante source d'électricité faiblement carbonée pour une cinquantaine d'États. Les applications nucléaires non énergétiques sont encore plus largement diffusées. Enfin, le TNP a conduit à des réductions drastiques des arsenaux nucléaires par rapport aux niveaux de la guerre froide, de l'ordre de 80 %.

Ce succès n'a pas été obtenu sans crises. Des installations et des activités nucléaires clandestines, non déclarées à l'AIEA, ont été découvertes en Iraq d'abord, puis en Corée du Nord, en Libye, en Iran et en Syrie. Des réseaux clandestins non-étatiques, en particulier le réseau Abdul Qadeer Khan, ont joué un rôle important dans cette série de crises. L'implication du Conseil de sécurité, la persévérance de ses membres, la détermination de tous et le travail de l'AIEA ont permis de surmonter ces crises, à l'exception notable de la Corée du Nord, en dépit de la baisse récente des tensions. Ces résultats ont été obtenus, le plus souvent, diplomatiquement. Malgré cette succession de chocs, le TNP a résisté car ses États parties sont restés déterminés à le préserver.

Ainsi, la préservation du TNP est plus essentielle que jamais, malgré un contexte lourd de crises. Cette préservation est plus essentielle que jamais parce que la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'a pas disparu. Elle est essentielle parce que la réduction des arsenaux américain et russe, de loin les plus massifs, doit se poursuivre. L'attente en matière de désarmement nucléaire demeure forte dans l'opinion internationale. Cela a d'ailleurs conduit certains à privilégier une approche exclusivement déclaratoire en recherchant l'interdiction des armes nucléaires, alors que le désarmement ne se décrète pas. Seuls comptent les gestes concrets. Enfin, la préservation du TNP est essentielle parce que les besoins en énergie ne cessent de croître partout dans le monde et que la lutte contre les émissions de dioxyde de carbone (CO²) passe aussi par l'énergie nucléaire, qui permet à la France, par exemple, de se situer en-dessous

de la moyenne mondiale pour les émissions de CO² par habitant.

Dès lors, comment consolider le TNP et quelle peut être notre feuille de route collective? D'abord, il faut respecter l'équilibre des trois piliers du TNP. Cela a été dit par plusieurs intervenants, c'est une attente légitime de tous. Premièrement, il faut adopter une réponse ferme et unie face à la prolifération nucléaire, et la plus grande priorité va nécessairement au règlement de la crise nord-coréenne. La menace nucléaire et balistique nord-coréenne demeure intolérable. Les États parties au TNP doivent clairement faire connaître leurs attentes vis-à-vis de la Corée du Nord. Celle-ci doit mettre en œuvre le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et balistique, conformément aux résolutions du Conseil. Les sanctions pourront alors être levées.

S'agissant de l'Iran, notre objectif dans le domaine nucléaire est double : préserver le Plan d'action global commun, et s'entendre pour encadrer dans la longue durée le programme nucléaire iranien. Il n'y a aucun cas de figure où nous accepterions que l'Iran se dote de l'arme nucléaire. À cela s'ajoute qu'il faudra s'entendre pour réduire la menace du programme de missiles, qui ne fait que croître malgré les appels du Conseil.

Au-delà des crises, nous continuerons à nous appuyer sur l'AIEA. La France souhaite que les États qui ne l'ont pas encore fait puissent adhérer au protocole additionnel. Parce que la menace de terrorisme nucléaire et radiologique est réelle, il faut renforcer toutes les mesures en appui de la résolution 1540 (2004).

Deuxièmement, pour l'avenir, il nous faut promouvoir le désarmement nucléaire progressif. Le TNP a été conçu il y a 50 ans, alors que le rôle de la dissuasion nucléaire était reconnu. Ce rôle demeure dans plusieurs régions du monde. Pourtant, la France souhaite que tous les États s'engagent pour réunir les conditions d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous. C'est d'ailleurs cohérent avec l'objectif de désarmement général et complet qui figure à l'article VI du Traité.

Ainsi, en termes d'actions concrètes, on peut proposer plusieurs sujets. Premièrement, les États-Unis et la Russie, qui possèdent encore près de 90 % des arsenaux nucléaires, doivent poursuivre leurs efforts concertés de réduction. Deuxièmement, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement est indispensable pour

exclure le risque de reprise de la course aux armements. Il est incontournable sur la voie d'un monde sans armes nucléaires. Troisièmement, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure essentielle. C'est le verrou nécessaire pour éviter que de nouvelles armes soient conçues. Nous appelons tous les États concernés à signer et à ratifier cet instrument, et à soutenir l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Quatrièmement, les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire sont également importants pour renforcer la confiance et méritent d'être poursuivis. Cinquièmement, la réduction des risques stratégiques liés à l'arme nucléaire repose sur la transparence des doctrines nucléaires, le dialogue entre responsables politiques et militaires, les instruments de communication de crise et les mesures de réassurance. Beaucoup a été fait depuis la naissance de la dissuasion, et les efforts doivent se poursuivre.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le nucléaire civil, qui doit être poursuivi dans le respect des meilleures conditions de sécurité et de sûreté. À travers des coopérations nombreuses, la France soutient les pays qui souhaitent s'engager sur cette voie ou s'y développer. La contribution volontaire de la France au Fonds de coopération technique de l'AIEA sera en ce sens maintenue.

Comme les membres du Conseil l'auront compris, la France continuera d'œuvrer pour que les grands équilibres de notre système de non-prolifération nucléaire soient maintenus et que nous soyons en mesure de les renforcer par de nouveaux dispositifs contraignants. Nous sommes à la disposition de tous ceux qui voudront s'engager dans cette voie de bonne foi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït.

Le cheik Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative de la délégation de votre pays, Monsieur le Président, de convoquer cette séance publique officielle au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Non-prolifération ». Cette séance se tient en amont de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu en mai 2020. Je voudrais remercier pour leurs exposés éclairants le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Ces derniers mois, la question de la non-prolifération nucléaire a de nouveau le vent en poupe, ce qui n'avait pas été le cas depuis la séance de haut niveau du Conseil de sécurité tenue en 2009, à laquelle la résolution 1887 (2009) a été adoptée (voir S/PV.6191). Ladite résolution réaffirme que le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel des efforts en faveur de la dénucléarisation et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette dynamique s'est maintenue tout au long de la Conférence d'examen de 2010, à laquelle a été conclu l'accord qui a conduit à l'élaboration du Plan d'action qui a donné aux peuples du monde une lueur d'espoir que des mesures concrètes seraient prises en vue de débarrasser la planète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Après avoir participé pendant quelques mois à la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité, tenue en septembre 2018 (voir S/PV.8362), nous sommes à nouveau réunis à un haut niveau dans le but de réitérer la menace que représente la prolifération nucléaire, de rappeler la priorité élevée accordée par le Conseil au TNP et d'éliminer cette menace pour l'humanité, sur la base de la responsabilité qui incombe au Conseil de prévenir les conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales. À ce propos, je réaffirme la position de principe ferme de l'État du Koweït à l'égard du TNP. Nous condamnons l'utilisation d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive à tout moment, en tout lieu et par qui que ce soit. Pour nous, le recours à ces armes est une violation grave du droit international. Nous réaffirmons également notre attachement indéfectible au TNP et à la réalisation de son universalité, afin de préserver et de promouvoir son régime international. Nous rappelons les documents finals issus des précédentes conférences d'examen, notamment ceux issus des conférences tenues en 1995 et en 2000, ainsi que le Plan d'action de 2010.

En dépit de notre engagement et de celui de tous les États parties à appuyer le Traité, son régime se heurte toujours à de grandes difficultés pour atteindre les objectifs du Traité. Quarante-neuf ans après l'entrée en vigueur du Traité, le monde reste confronté à la menace des armes nucléaires et de leur prolifération. Les peuples de notre région attendent toujours que soit appliquée la résolution NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen du TNP

de 1995 et qui a permis la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

L'État du Koweït et tous les pays arabes réaffirment que la résolution de 1995 demeurera valable et en vigueur jusqu'à ce que ses objectifs aient été atteints. Il incombe à tous les États parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, y compris les trois États qui en sont les coauteurs, de veiller à ce que cette résolution soit mise en œuvre. Parallèlement, nous soulignons qu'Israël doit adhérer au TNP et soumettre toutes ses installations nucléaires au contrôle et à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), car Israël est le seul pays du Moyen-Orient à n'avoir pas encore rejoint le Traité.

Le débat d'aujourd'hui sur le TNP ne se limite pas à la menace posée par les armes nucléaires. Il porte également sur un des piliers fondamentaux du Traité, à savoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'État du Koweït rappelle que tous les États parties ont le droit de mener des recherches et des études ainsi que de posséder et d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit intrinsèque est tout à fait conforme aux obligations juridiques des États et aux accords conclus avec l'AIEA.

L'État du Koweït a résolulement foi dans le multilatéralisme, avec l'ONU comme figure de proue, ainsi que dans les principes et obligations consacrés par la Charte. La préservation du TNP relève de la responsabilité de tous les États. En mai 2020, la communauté internationale se réunira à New York pour prendre part à la prochaine Conférence d'examen du Traité. Nous devons donc dès maintenant redoubler d'efforts et travailler de concert, en faisant montre d'une volonté politique sincère de veiller au succès de la Conférence et en manifestant la plus grande souplesse possible dans nos positions afin de parvenir à un accord sur les mesures qui contribueront à réaliser notre objectif d'un monde sans armes nucléaires.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Amaro, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour leurs exposés.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération

nucléaires. Depuis son adoption il y a 50 ans, il constitue une garantie institutionnelle majeure pour éviter la guerre nucléaire, empêcher la prolifération nucléaire et promouvoir l'énergie nucléaire dans l'intérêt de l'humanité. De ce fait, il joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP se tiendra en 2020, qui marquera aussi le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. Les membres du Conseil de sécurité rappellent les réalisations du Traité et réaffirment leur ferme appui au Traité en ce moment historique particulièrement important pour sauvegarder le régime qu'il a permis de mettre en place et promouvoir la gouvernance mondiale en matière de sécurité.

Le dixième cycle d'examen du Traité est aujourd'hui à un tournant, alors même que la situation d'ensemble n'incite guère à l'optimisme. Les divergences en ce qui concerne le désarmement nucléaire s'accroissent. L'unilatéralisme et le deux poids, deux mesures en matière de non-prolifération sont monnaie courante. Le régime multilatéral et l'ordre international en ce qui concerne la maîtrise des armements sont fragilisés. Face à cette nouvelle donne, la communauté internationale se doit de défendre la notion de communauté de destin pour l'humanité, d'avoir à l'esprit le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de faire preuve de sagesse politique, de renforcer l'unité et la coopération et d'œuvrer de concert pour que la Conférence d'examen en 2020 donne des résultats pragmatiques.

Premièrement, les États doivent dûment s'acquitter de leurs responsabilités et maintenir la stabilité stratégique mondiale. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent se défaire de la mentalité de la guerre froide et renoncer aux jeux à somme nulle. Ils doivent abandonner la politique de dissuasion nucléaire fondée sur l'emploi des armes nucléaires à titre préventif et réduire la place des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité nationale afin de diminuer véritablement le risque d'une guerre nucléaire.

La Chine demande à la Russie et aux États-Unis de continuer à régler leurs différends par la négociation et la concertation, de respecter à nouveau dès que possible les obligations découlant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et d'envisager de proroger le traité en vigueur entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

Deuxièmement, les États doivent adhérer aux règles internationales et respecter le régime multilatéral de maîtrise des armements. La communauté internationale doit soutenir fermement le multilatéralisme et le principe internationalement reconnu de la promotion équilibrée des trois piliers du TNP, et elle doit œuvrer de concert pour préserver l'autorité de l'ONU et de la Conférence du désarmement à Genève dans le domaine du contrôle multilatéral des armements.

Troisièmement, les États doivent accroître le dialogue et la concertation afin de préserver le régime du Traité. L'autorité, l'efficacité et l'universalité du TNP doivent être renforcées et non sapées. Il convient d'adopter une démarche par étapes en ce qui concerne les principes du désarmement nucléaire tels que le maintien de la stabilité stratégique mondiale et la sécurité non diminuée pour tous. Les problèmes régionaux liés à la question nucléaire doivent être réglés de manière pacifique et par des moyens politiques et diplomatiques, sur la base du respect du droit international. Toutes les parties doivent encourager et promouvoir activement la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et en faire un des grands thèmes du présent cycle d'examen du TNP.

Pour ce qui est de la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, l'ONU tiendra une réunion dans le courant de cette année afin d'examiner les questions pertinentes. Toutes les parties doivent coopérer activement afin de favoriser le bon déroulement de cette réunion et de créer ainsi les conditions du succès de la Conférence d'examen de 2020.

En tant que coordonnatrice du processus de coopération entre les cinq membres permanents, la Chine a accueilli en janvier dernier, à Beijing, une conférence officielle des cinq membres permanents dotés de l'arme nucléaire. La conférence de Beijing a envoyé un message politique clair quant à l'importance de respecter le régime du TNP. Les cinq États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés à préserver conjointement le régime du TNP, à appliquer pleinement et intégralement le Traité, à promouvoir son universalité et à œuvrer au succès de la Conférence d'examen de 2020. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à respecter le principe d'une sécurité non diminuée pour tous et à œuvrer pour réaliser de plus grands progrès en matière de désarmement nucléaire. Ils se sont dits disposés à tout mettre en œuvre pour résoudre les questions de non-prolifération nucléaire par des moyens politiques et diplomatiques, et

ils demeurent résolus à promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à appuyer les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient.

Engagée sur la voie du développement pacifique, la Chine ne constitue une menace pour aucun pays et ne cherchera jamais à assurer sa sécurité de manière absolue au détriment des intérêts des autres pays. La Chine va continuer à mettre en œuvre, par des actions concrètes, le nouveau concept d'une sécurité commune globale, coopérative et durable, à défendre résolument l'autorité, l'universalité et l'efficacité du TNP et à contribuer elle-même au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette séance d'information fort opportune et pertinente sur l'appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à quelques semaines seulement du début, le 29 avril prochain, de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020. Nous remercions également le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de leurs exposés détaillés et instructifs.

Nous remercions les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Pologne, de la France et du Koweït de leurs contributions, et souhaitons la bienvenue à la Secrétaire d'État adjointe pour la maîtrise des armements et les affaires de sécurité internationale des États-Unis, M^{me} Thompson.

Je voudrais réaffirmer la détermination de l'Afrique du Sud à édifier un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, je réaffirme l'attachement de mon pays au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui sont les deux faces d'une même médaille.

Il est indéniable que le TNP joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ses trois grands objectifs, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement. Par conséquent, nous sommes d'avis que les efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires doivent

aller de pair avec un engagement des États dotés d'armes nucléaires à éliminer toutes les armes nucléaires d'une manière vérifiable et irréversible. De ce fait, l'appui du Conseil à la mise en œuvre intégrale et équilibrée de tous les objectifs du TNP est d'une importance capitale.

Malheureusement, nous restons consternés par l'absence évidente de sentiment d'urgence et le manque de sérieux avec lesquels le désarmement nucléaire est abordé dans le contexte du TNP. Cette situation soumet le Traité, ainsi que son processus d'examen, à une pression croissante et ne répond nullement aux attentes. Le recours continu aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et l'amélioration qualitative des arsenaux existants n'ont pas non plus dissipé les craintes des États non dotés d'armes nucléaires.

Près de 50 ans après l'entrée en vigueur du TNP, nous ne saurions relâcher nos efforts devant la menace continue que représentent les armes nucléaires et le non-respect des obligations de désarmement découlant de l'article VI. Nous devons respecter le Traité et les résultats de ses conférences d'examen afin de préserver sa longévité. Des progrès sensibles, en particulier en matière de désarmement nucléaire, doivent donc être un facteur déterminant pour instaurer et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans cette optique, l'Afrique du Sud estime que le Comité préparatoire de 2019 doit respecter les accords conclus en 1995, 2000 et 2010 afin de renforcer la sécurité mondiale. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 ne doit pas non plus revenir en arrière ou réinterpréter les engagements précédemment convenus, qui constituent les critères actuels en matière de désarmement nucléaire. Bien que nous soyons conscients que certains États plaident en faveur de la création d'un prétendu environnement spécial pour le désarmement nucléaire, nous estimons que cet environnement a déjà été créé avec l'entrée en vigueur du TNP sur la base de son « grand compromis ». Nous croyons que le succès des futures conférences d'examen dépendra de la mesure dans laquelle ces engagements seront mis en œuvre.

Malgré les influences et les pressions énormes exercées sur l'Afrique du Sud, ainsi que sur d'autres États Membres de l'ONU, nous avons clairement démontré notre attachement au désarmement nucléaire lorsque nous avons déposé notre instrument de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 25 février,

rejoignant les 21 autres États Membres qui l'ont ratifié. Nous voulons saisir cette occasion pour encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le plus tôt possible afin d'assurer son entrée en vigueur rapide. Pour nous, ce traité est un pas positif et audacieux vers l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il complète et renforce le Traité sur la non-prolifération. Un mouvement de masse vers l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires est en marche et un appel général en faveur de l'édification de ce monde a été lancé, et le processus ne pourra pas s'arrêter.

Je manquerais à mon devoir si je ne saluais pas le rôle déterminant joué par l'AIEA dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sa mise en œuvre est cruciale pour le développement socioéconomique des pays en développement, en particulier sur le continent africain. En conséquence, nous exhortons le Conseil à respecter pleinement le droit inaliénable des États parties au TNP d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques, comme le prévoit le Traité. Nous appelons en outre le Conseil et la communauté internationale à continuer d'appuyer les projets et activités de coopération technique de l'Agence.

En outre, l'Agence continue de vérifier et de surveiller la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun, l'un des succès récents de la diplomatie multilatérale. Nous appelons le Conseil à continuer d'appuyer et d'encourager ces contributions de l'Agence à la paix et à la sécurité internationales, et nous réitérons nos appels en faveur de la protection du Plan d'action global commun.

Les zones exemptes d'armes nucléaires continueront de jouer un rôle important dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. À cet égard, je souligne l'importance du Traité de Pelindaba; cette année marque le dixième anniversaire de son entrée en vigueur. Dans le même ordre d'idées, ma délégation appelle à la création rapide au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme indiqué dans la résolution de 1995.

L'Afrique du Sud appuie fermement la mise en œuvre intégrale du TNP et son universalité dans la poursuite de l'objectif consistant à créer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous ferions bien de nous rappeler que la force, la crédibilité et l'utilité du Traité reposent sur un compromis fondamental, que nous devons tous respecter.

Nous vous exprimons notre profonde gratitude, Monsieur le Président, pour avoir facilité l'élaboration de la déclaration à la presse qui sera adoptée ultérieurement.

Enfin, je voudrais quitter le Conseil en citant un Président sud-africain : « il n'existe pas de mains entre lesquelles les armes nucléaires seraient inoffensives ».

M^{me} Thompson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères Maas d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance cruciale sur l'appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, et le Directeur général, M. Amano, de leurs exposés d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité s'attaque à certains des plus grands défis à la paix et à la sécurité internationales. Mais aucun défi n'est peut-être plus puissant ou plus pertinent pour nous tous que la poursuite de la prolifération des armes nucléaires. Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP approche à grands pas. En près de cinq décennies, le Traité est devenu encore plus crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a renforcé notre sécurité à tous en limitant la prolifération des armes nucléaires, permettant ainsi l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale et contribuant à créer les conditions propices à la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire.

Il y a 50 ans, peu auraient osé prédire que nous serions ici aujourd'hui pour célébrer le succès du TNP. Avant le Traité, les services de renseignement nationaux du Gouvernement des États-Unis s'étaient déclarés très préoccupés par l'effet boule de neige que pourrait avoir la prolifération en cascade, ce qui augmenterait les stocks nucléaires mondiaux et saperait la confiance dans la capacité des politiques de non-prolifération de prévenir une telle action. Pourtant, la communauté internationale, faisant preuve d'une remarquable détermination diplomatique, s'est ligüée contre cette menace collective, reflétant ainsi un consensus rare durant la période polarisée de la guerre froide. Les efforts diplomatiques ont abouti à la négociation et à l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le consensus international sur le rôle indispensable que joue le Traité dans le maintien de la paix et de la sécurité collectives n'a pas faibli. Le TNP est efficace depuis un demi-siècle, parce qu'il sert un intérêt commun fondamental et largement reconnu, celui de prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Des progrès considérables ont également été accomplis dans le domaine du désarmement, en partie parce que le TNP a permis de limiter l'émergence de nouvelles puissances nucléaires. L'apaisement des tensions nées de la guerre froide et l'efficacité du régime de non-prolifération basé sur le TNP en matière de prévention de la prolifération ont permis de ramener les arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie à un niveau sans précédent depuis les années 50. Le stock actuel des États-Unis représente environ 12 % du pic atteint durant la guerre froide.

Nous devons également reconnaître que dans la progression vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, l'environnement de sécurité mondial doit être pris en compte. Nous ne pouvons ignorer le fait que les actions des États qui augmentent et modernisent leurs stocks d'armes nucléaires, menaçant leurs voisins et violant leurs obligations en matière de maîtrise des armements, contribuent à la détérioration des conditions de sécurité mondiales.

Les États-Unis sont en train d'élaborer des plans de mise en œuvre pour une nouvelle initiative pionnière intitulée « Creating an environment for nuclear disarmament » (Créer un environnement propice au désarmement nucléaire). Cette initiative vise à rapprocher les pays afin d'instaurer un dialogue constructif et de rechercher des moyens d'améliorer les conditions de sécurité mondiales pour continuer de progresser vers la réalisation du désarmement nucléaire, et le réaliser en fin de compte. À cet égard, outre l'accent mis sur le dialogue et les interactions diplomatiques avec toutes les parties concernées, cette initiative est contrastée frappant avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ou le Traité d'interdiction des armes nucléaires, qui n'aborde pas les problèmes de sécurité du fait desquels la dissuasion nucléaire reste nécessaire et qui vise à stigmatiser, plutôt que à encourager au dialogue, les pays qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire pour assurer leur sécurité nationale.

Alors que nous approchons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, les États-Unis espèrent que ce rassemblement aboutira à un résultat satisfaisant reflétant le consensus le plus large possible. Nous estimons qu'un consensus est possible si les Parties au TNP se concentrent sur la situation globale tout en mettant l'accent sur leurs intérêts communs et en évitant d'utiliser les questions polémiques, notamment le Traité d'interdiction des armes nucléaires et la création d'une

zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, pour prendre en otage la Conférence d'examen.

En outre, pour renforcer le TNP et le régime de non-prolifération, les États doivent appuyer l'universalisation du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est devenu la norme de fait en matière de garanties nucléaires ainsi qu'une condition pour l'approvisionnement en matières nucléaires.

Les États doivent également être à l'unisson pour exiger la dénucléarisation définitive et pleinement vérifiée de la Corée du Nord et continuer de croire qu'un avenir sûr, pacifique et prospère est possible pour la Corée du Nord si elle honore ses engagements. Nous devons rester unis dans notre détermination à faire en sorte que l'Iran ne parvienne jamais à se doter d'armes nucléaires.

La Conférence d'examen du TNP de 2020 nous donnera également l'occasion de souligner la manière dont le TNP, dans le contexte du régime général de non-prolifération nucléaire, a permis de développer la coopération internationale relative aux utilisations pacifiques de l'énergie, de la science et des technologies nucléaires. Nous voulons nous inspirer de cette réussite. Nous sommes certains que le TNP restera en place. Pourtant, ce résultat est loin d'être garanti. Nous devons continuer de protéger et de renforcer le TNP afin que dans 50 ans, nos successeurs puissent commémorer le centième anniversaire du Traité en tant que réalisation durable qui continue de promouvoir la sécurité et la prospérité internationales.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance d'information de haut niveau en soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est l'occasion en effet, un an avant la Conférence d'examen du Traité et le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur, de réitérer de manière résolue, au sein du Conseil, notre soutien à ce fondement du système de sécurité collective. Je voudrais également remercier M^{me} Nakamitsu et M. Amano pour leurs contributions.

La Belgique s'inquiète de l'érosion du système multilatéral fondé sur le droit international, particulièrement visible dans le contexte de la non-prolifération et du désarmement. Je ne citerai ici que les menaces qui pèsent sur la mise en œuvre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun, ainsi que les incertitudes qui planent

sur l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et du dossier nord-coréen.

Ces récentes évolutions témoignent de la polarisation accrue au sein de la communauté de la non-prolifération, où la confiance et la coopération entre États marquent un profond recul. Ce climat met à rude épreuve l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement et rend plus difficiles encore les progrès qui sont pourtant indispensables alors que les risques de prolifération augmentent.

C'est pourquoi la Belgique réaffirme son ferme soutien aux trois piliers du TNP et continue de demander la mise en œuvre complète et équilibrée du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Ses mesures concrètes, qui se renforcent mutuellement, en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire continuent d'être pertinentes et constituent une base acceptable par tous pour progresser vers l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.

En ce qui concerne la prolifération, son endiguement constitue une grande réussite du TNP. C'est un acquis indubitable pour notre sécurité collective, et il nécessite une consolidation et un renforcement constants. En parallèle, il faut également continuer à promouvoir les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, faciliter les échanges de technologies nucléaires à des fins pacifiques et encourager la coopération avec les pays en développement.

Enfin, la Belgique reste attachée à la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est à la fois un objectif commun et une responsabilité partagée. Dans ce contexte, la Belgique souhaite souligner la responsabilité première des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui détiennent l'arme nucléaire.

Aucune autre arme n'a le pouvoir destructeur d'une bombe nucléaire. Ce fait souligne non seulement la nécessité d'un désarmement urgent, mais également la nécessité d'une approche volontariste visant la non-prolifération. Sur cette route difficile, il est essentiel de mettre en place un instrument juridiquement contraignant interdisant les essais nucléaires.

La Belgique, coordonnatrice avec l'Iraq de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, appelle les États non encore parties, en particulier les États visés à l'annexe 2, à adhérer au Traité

afin qu'il puisse enfin entrer en vigueur. Un monde sans armes nucléaires passe par un monde sans essais nucléaires. Pour mon pays, ce principe s'applique aussi à la Corée du Nord et fait dès lors du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires un instrument pertinent pour toute solution négociée visant à assurer une dénucléarisation vérifiable et définitive.

L'avenir du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire touche à la sécurité de l'Europe, et nous renouvelons notre appel à la Russie pour qu'elle retourne au respect complet et vérifiable du Traité afin de préserver son existence. L'effritement du Traité a lieu parallèlement à une évolution rapide de la technologie des missiles, telle que l'émergence de missiles hypersoniques, ayant des conséquences potentielles sur la doctrine et la dissuasion nucléaires. Cette évolution démontre la nécessité de réserver une place appropriée à la question des missiles dans les débats internationaux. Je réaffirme également le souhait de mon pays de voir le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques prolongé en tant que seul instrument réglant le déploiement de missiles stratégiques nucléaires entre le États-Unis et la Russie.

En conclusion, la Belgique réaffirme donc fermement son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit être préservé dans son intégrité. Le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important de prévention et de construction de la confiance en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de ce débat, en prélude à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se tiendra en 2020. Elle adresse ses félicitations à M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et à M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour la qualité de leurs exposés.

Dans quatre semaines se tiendra ici à New York la dernière session du Comité préparatoire de la dixième Conférence d'examen du TNP, entré en vigueur en 1970. Cette rencontre sera l'ultime occasion pour les États parties de parvenir à un consensus sur les points de désaccord dans la mise en œuvre du TNP. Elle intervient dans un environnement sécuritaire international en constante mutation où il est de plus en plus question de prévenir les risques liés à l'acquisition d'armes de destruction

massive par des acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes.

Dans ce contexte, mon pays est particulièrement préoccupé par le peu de progrès enregistrés dans le processus de désarmement nucléaire et les blocages récurrents de ses principaux mécanismes. État partie au TNP, la Côte d'Ivoire, qui reste fondamentalement attachée à la préservation et au renforcement de l'architecture internationale de non-prolifération, a également signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017, date de son ouverture à signature. En effet, pour mon pays, l'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie pour traduire dans la réalité notre volonté commune de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Convaincue de ce que le TNP, socle du régime international de non-prolifération, doit être préservé, quelles que soient les divergences d'interprétation des États parties, la Côte d'Ivoire souhaite vivement que la Conférence d'examen de 2020 permette de réaliser les avancées attendues, notamment dans la mise en œuvre des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Côte d'Ivoire insiste également sur la nécessité de l'application de l'article IV du Traité afin que les États dépourvus de la technologie nucléaire profitent davantage du nucléaire civil dans les domaines particuliers de l'agriculture et de la médecine. À cet égard, mon pays se réjouit de la coopération fructueuse avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a permis la construction de la station de géophysique de Lamto et l'ouverture à Abidjan de son premier centre de radiothérapie pour le traitement du cancer. La Côte d'Ivoire entend poursuivre cette coopération et accroître ses investissements dans ce domaine afin d'ouvrir son premier centre de médecine nucléaire.

Mon pays estime que les États non nucléaires peuvent légitimement revendiquer des garanties de sécurité suffisantes à travers un instrument universel juridiquement contraignant, qui les préserve des actions éventuelles des États dotés de l'arme nucléaire. Ces garanties de sécurité devront s'accompagner de mesures de vérification à même de renforcer la transparence et la confiance entre les États parties, conformément à l'article VI du TNP et à son plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Ainsi, les États parties, au sein de leurs espaces régionaux respectifs, pourront

œuvrer de manière constructive à la promotion du désarmement nucléaire, à travers la création de zones exemptes d'armes nucléaires, à l'instar de celles déjà établies notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie centrale.

À cet égard, mon pays exhorte les États de la région du Moyen-Orient à poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un accord du même genre. Il lance également un appel pressant à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient le Traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce traité, bien que signé par 184 États et ratifié par 168 d'entre eux, n'est pas entré en vigueur, faute d'avoir recueilli la ratification de tous les 44 États énumérés dans son annexe 2.

De même, ma délégation appelle à la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui devrait servir indéniablement la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Si le sommet américano-coréen d'Hanoï sur le nucléaire nord-coréen n'a pu atteindre les résultats escomptés par la communauté internationale, mon pays se réjouit toutefois du choix du dialogue comme moyen de rechercher des solutions durables à la situation actuelle dans la péninsule coréenne. Il exprime, par ailleurs, son soutien et ses encouragements à l'AIEA pour le travail remarquable effectué dans le cadre de l'accord sur le nucléaire iranien.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire est convaincue que le péril nucléaire n'est pas une fatalité, mais bien le fait des hommes, qui ont donc l'impérieux devoir de l'écartier définitivement afin de contribuer à l'édification d'un monde plus sûr.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Alors que nous entamons un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est important que le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne du recul et examine la contribution du Traité à la stabilité internationale. Au cours des 50 dernières années, le TNP a limité au minimum la prolifération des armes nucléaires et fourni le cadre d'un important désarmement nucléaire non négligeable. Par exemple, le Royaume-Uni a réduit de plus de moitié le nombre d'ogives qu'il possédait au plus fort de la guerre froide.

Bien entendu, le TNP ne se limite pas à l'interdiction. Il a également servi de cadre pour le développement des utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire de par le monde, donnant ainsi à la communauté internationale l'assurance d'une énergie nucléaire civile sûre. En cas de prolifération, il fournit au Conseil le cadre d'action qui permet de l'endiguer. En vertu du Plan d'action global commun, l'Iran est soumis à un programme d'inspection rigoureux rendu possible par l'architecture qui sous-tend le TNP; et bien que le Conseil continue d'exiger que la Corée du Nord démantèle son programme nucléaire, sa vérification devra en fin de compte être menée conformément au TNP.

À l'approche d'une nouvelle Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous devons garder à l'esprit que nous avons davantage de points communs que de divergences et que nous convenons tous que nous devons renforcer le TNP. Le Royaume-Uni est déterminé à collaborer avec tous les partenaires pour faire en sorte que le processus de la Conférence d'examen aboutisse à un résultat positif, ce qui implique de régler la question de la présidence et de convenir d'un ordre du jour pour la Conférence d'examen de 2020 et son comité préparatoire à sa troisième session.

Malgré ces défis, il importe que nous continuions à réaliser des progrès en matière de désarmement de manière à renforcer notre sécurité à tous. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'emploie à mettre au point des solutions de vérification du désarmement, en particulier avec les États-Unis, la Suède et la Norvège dans le cadre du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire. L'établissement d'un régime de vérification efficace sera vital si nous voulons atteindre notre objectif à long terme de désarmement nucléaire multilatéral. Les États devront avoir la certitude qu'un État doté de l'arme nucléaire a démantelé ses ogives et, surtout, qu'il les a démantelées d'une manière qui nous rend plus sûrs et ne contribue pas à diffuser le savoir nucléaire.

Ces travaux ont montré que les États non dotés d'armes nucléaires peuvent jouer un rôle important dans le développement de la vérification du désarmement nucléaire, tout en prévenant la prolifération. Nous encourageons tous les États à participer pleinement à ce processus afin de continuer à renforcer les capacités de vérification de par le monde, et nous nous félicitons vivement de l'exercice de vérification conjoint de la France et de l'Allemagne prévu pour la fin de cette année.

Nous devons tous continuer à promouvoir une approche progressive, œuvrer à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et promouvoir l'ouverture et la conclusion rapides de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de donner un aperçu de certaines des mesures adoptées par le Royaume-Uni pour assurer le succès de la Conférence d'examen. Nous soumettrons un projet de rapport de mise en œuvre au Comité préparatoire, dans lequel nous expliquerons comment nous avons appliqué le TNP au cours du présent cycle d'examen. Nous encourageons tous les États à faire de même. Nous avons l'intention d'utiliser notre rôle de coordonnateur du processus impliquant les cinq membres permanents du Conseil pour poursuivre l'excellent travail mené sous la direction de la Chine et, en particulier, le dialogue avec tous les signataires. Nous continuerons d'appuyer fermement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et toutes ses activités, y compris en matière de coopération technique.

Le Royaume-Uni a versé d'importantes contributions extrabudgétaires à l'appui de la remise en état des laboratoires d'applications nucléaires de Seibersdorf, en Autriche, notamment plus d'un million d'euros pour la période 2016-2018. Nous sommes heureux d'avoir signé un nouvel accord de soumission volontaire et un protocole additionnel avec l'AIEA en juin 2018, ainsi qu'un accord de garanties généralisées en 2018, qui permet au Royaume-Uni d'établir un régime national de garanties nucléaires. Nous continuons de considérer le protocole additionnel comme l'étalon-or des garanties et exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à ratifier de tels accords avec l'AIEA. Nous appuyons vigoureusement le concept de contrôle des garanties au niveau de l'État.

Je tiens également à noter, sur les questions de conformité, le silence assourdissant de certains des États les plus désireux de promouvoir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité qui ne contient aucune disposition concrète en matière de conformité. Le Royaume-Uni ne l'appuiera pas plus qu'il le signera ou le ratifiera.

Nous ne devons pas sous-estimer les défis auxquels le TNP est confronté et qui reflètent les difficultés auxquelles se heurte la sécurité internationale. Un débat constructif sur le désarmement, quel qu'il soit, doit tenir

compte de l'environnement sécuritaire au sens large. Nous avons tous la responsabilité d'œuvrer à l'avènement d'un monde plus sûr et plus stable, dans lequel les États dotés de l'arme nucléaire auront le sentiment de pouvoir y renoncer. C'est là que le Conseil de sécurité doit apporter sa propre contribution au TNP. Cela doit supposer que nous demeurions résolus à désarmer complètement la Corée du Nord et à prévenir une escalade des conflits. Nous devons apporter tout notre appui politique à la poursuite du processus du TNP et faire en sorte que la prochaine Conférence d'examen débouche sur un résultat concerté et consensuel.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la convocation de la présente séance pour appeler l'attention du monde sur la nécessité de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en particulier des armes nucléaires. Nous saluons la présence des haut-responsables qui sont parmi nous aujourd'hui et nous remercions de leurs exposés importants M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tout au long de son histoire, le Conseil de sécurité est resté uni dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, s'acquittant ainsi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies. Il n'y a pas de meilleur moyen, pour éliminer le risque que posent les armes de destruction massive, que de parvenir à leur disparition. À cet égard, nous appuyons les travaux préparatoires de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue l'an prochain.

Le Pérou continue avec fermeté d'appuyer la mise en œuvre intégrale des trois piliers du TNP et souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité de cet instrument. C'est pourquoi il exhorte les États dotés de l'arme nucléaire à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI du Traité et à progresser vers l'élimination totale de ces armes, empêchant ainsi ces instruments de guerre d'avoir une incidence sur l'humanité. Conscients de cet objectif et déterminés à l'atteindre, nous avons pris une part active à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que nous avons signé et dont nous espérons qu'un jour tous les pays, en particulier ceux qui possèdent des arsenaux nucléaires, y accéderont. Nous pensons que cet instrument juridiquement contraignant renforce et complète le régime actuel

du désarmement et de la non-prolifération. En particulier, il contribue à la mise en œuvre de l'article VI du TNP sur la réduction de ces armes.

D'autre part, nous notons avec préoccupation les difficultés auxquelles les régimes de non-prolifération, en particulier celui des armes nucléaires, ont été confrontés ces dernières années et qui font peser la menace la plus grave sur la paix et la sécurité internationales dans le contexte actuel. Nous continuerons de rechercher l'unité du Conseil pour relever les défis tels que celui des programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Le Pérou réaffirme le droit inaliénable de tous les États de mener des activités de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous appuyons les travaux en cours de l'AIEA sur la mise en œuvre des garanties et des mécanismes de vérification de l'énergie nucléaire.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, il est impératif d'entamer des négociations qui aboutiront à l'interdiction de la production de matières fissiles. À cet égard, nous exhortons en particulier les États dotés de l'arme nucléaire à venir à bout de l'impasse qui prévaut à la Conférence du désarmement, en vue d'engager sans délai des négociations autour d'un traité non discriminatoire et vérifiable. De même, en amont de la dixième Conférence d'examen du TNP, nous pensons que ce régime ne sera renforcé que par la réduction des arsenaux nucléaires restants. C'est pourquoi nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à appliquer l'article VI du TNP et à prendre des mesures concrètes dans ce sens. Le Pérou espère que des terrains d'entente permettront de rapprocher les positions divergentes déjà connues. Dans ce contexte, nous déplorons la suspension du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous exhortons les pays concernés à reprendre le dialogue afin de surmonter leurs divergences et de parvenir à des accords fondés sur les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

Je terminerai en réaffirmant la ferme détermination du Pérou à faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP que j'ai évoquée tout à l'heure soit couronnée de succès. Pour ce faire, nous estimons impératif d'œuvrer à dissiper les diverses perceptions d'insécurité, en luttant contre la prolifération et l'accumulation d'armes et en prenant au contraire des mesures axées sur la coopération, le commerce et le développement.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. Nous remercions également M^{me} Nakamitsu et M. Amano de leurs exposés très utiles.

Premièrement, nous tenons à prendre acte du rôle précieux que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en aidant les États à utiliser l'énergie nucléaire en toute sécurité à des fins pacifiques et de développement. Nous sommes heureux que les relations entre notre nation et cette institution se soient resserrées, notamment dans le cadre de l'exécution de projets de coopération. Par l'intermédiaire du Ministère de l'énergie et des mines, la République dominicaine est actuellement partenaire de l'AIEA dans le cadre de deux projets nationaux et 47 projets régionaux en phase de clôture ou d'exécution.

La République dominicaine réaffirme son ferme attachement aux obligations énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses trois piliers fondamentaux, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La mise en œuvre intégrale de ces trois piliers représente le moyen indispensable de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous saluons les progrès réalisés en matière de non-prolifération, notamment avec le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran. Son adoption et sa mise en œuvre effective encore aujourd'hui, malgré les difficultés, sont une illustration probante des succès que le multilatéralisme et le dialogue sont en mesure de remporter. Nous espérons que l'Iran, les États parties au Plan d'action et les autres États Membres s'abstiendront de prendre des mesures susceptibles de compromettre cet accord et la confiance qu'il suscite.

C'est pourquoi nous encourageons l'adoption de mesures concrètes et pratiques similaires dans le domaine du désarmement, pilier du Traité qui n'a pas enregistré d'avancées significatives. Nous pensons que la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est de veiller à leur élimination et à leur interdiction complètes, de manière transparente, vérifiable et irréversible. C'est pourquoi nous sommes signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet 2017. Ce Traité est la conséquence logique et nécessaire des profondes préoccupations exprimées par les États parties au TNP concernant les incidences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Il renforce également le TNP et constitue une riposte multilatérale urgente à l'érosion des

traités bilatéraux et à la menace que posent les efforts de modernisation des armes nucléaires, qui poussent à une nouvelle course aux armements nucléaires. À cet égard, nous notons avec préoccupation la suspension récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous espérons que les parties seront en mesure de reprendre le dialogue et de parvenir à des conclusions réalisables.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément qui renforce le régime de non-prolifération et de désarmement. Grâce à l'expérience historique que nous avons acquise en faisant partie de la zone à forte densité de population déclarée première zone exempte d'armes nucléaires par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, nous pouvons confirmer que la création de telles zones nous rapproche de la réalisation du désarmement général et complet, de la promotion de la paix et de la stabilité régionale et internationale.

À cet égard, nous espérons que, lors du prochain examen du TNP, nous serons en mesure de convenir définitivement de la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à ce qui a été convenu dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. Nous encourageons également les États parties au TNP à respecter leurs engagements, en particulier ceux énoncés à l'article VI du Traité, qui appellent à la tenue de négociations en vue d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Nous pensons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires complète le TNP. C'est pourquoi nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire pour qu'il puisse entrer en vigueur. De même, la négociation d'un instrument juridiquement contraignant et non discriminatoire interdisant sans plus tarder la production de matières fissiles ne peut être reportée.

Enfin, nous estimons qu'il n'est pas cohérent pour nous d'aspirer à vivre dans un monde pacifique tout en permettant l'existence d'armes nucléaires. Ces armes constituent une menace pour la sécurité collective, le développement de nos nations et l'environnement. Leur utilisation va à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international.

Pour la République dominicaine, il existe une relation manifeste entre le désarmement et le développement. Nous estimons qu'il n'est pas souhaitable d'allouer des ressources excessives à l'entretien et à la mise au point de nouvelles technologies d'armes nucléaires

au lieu d'utiliser ces fonds pour répondre aux besoins humains fondamentaux.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions et félicitons la République fédérale d'Allemagne d'avoir organisé la présente séance sur la question essentielle du soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous remercions également M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour leurs exposés très utiles.

La République de Guinée équatoriale est un pays sans armes de destruction massive ni programme nucléaire. Nous n'envisageons pas un tel programme dans un avenir proche ou lointain, et nous ne participons pas à des programmes militaires ou civils avec d'autres États ou institutions internationales sur les activités nucléaires ou les activités concernant d'autres armes de destruction massive, car la République de Guinée équatoriale est un pays qui défend avec force le désarmement nucléaire universel. Nous avons toujours fait appel au sens des responsabilités des États dotés d'arsenaux nucléaires et de ceux qui ont des ambitions ou des plans nucléaires militaires - comme le Président de la République de Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema Mbasogo, l'a toujours signalé dans ses discours à ce sujet devant l'Assemblée générale et d'autres instances internationales - pour qu'ils avancent vers l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires et éliminent totalement de la surface du globe les armes de destruction massive.

Cinquante ans après son entrée en vigueur, la République de Guinée équatoriale souligne l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération et base de la promotion du désarmement nucléaire et du développement de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Mais la République de Guinée équatoriale n'a jamais pleinement approuvé l'approche du Traité, car celui-ci ne cherche à prévenir la prolifération des armes nucléaires que dans les pays qui ne les ont jamais possédées et n'a pas beaucoup fait pour les éliminer dans les États armés jusqu'aux dents de telles armes et qui ont la capacité de dévaster totalement notre planète et d'en faire un désert stérile.

La République de Guinée équatoriale encourage toutes les parties au TNP à faire preuve d'une réelle volonté politique d'engager un dialogue et de rechercher un consensus pour réformer ce traité international, en particulier son article premier, dès que possible lors de

la Conférence d'examen de 2020, qui coïncide également avec le cinquantenaire de l'entrée en vigueur du Traité.

La République de Guinée équatoriale estime qu'il est nécessaire de promouvoir un processus de désarmement nucléaire conforme au cadre prévu par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté en juin 2017, et qui prévoit que les puissances nucléaires travaillent en collaboration avec les États non dotés d'armes nucléaires pour continuer à avancer vers les objectifs du renforcement du désarmement nucléaire universel et du régime mondial de non-prolifération nucléaire en tenant compte des souhaits et des initiatives concrètes et réalistes de la communauté internationale.

Notre délégation est très attentive au débat sur l'impact humanitaire de l'emploi et de la menace de l'emploi des armes nucléaires. Face à la crise de prolifération actuelle, le Conseil doit rester uni et agir de concert. Il doit également assumer sa responsabilité de garant de la sécurité internationale, en réagissant fermement à toute activité visant à saper le régime de paix mondiale et en dissuadant une telle action, comme on s'y attend généralement.

Nous pensons qu'il ne suffit pas de faire de certaines régions des zones exemptes d'armes de destruction massive. Au contraire, la planète Terre dans son ensemble devrait être déclarée zone exempte d'armes nucléaires. Avec la signature du Traité de Pelindaba, l'Afrique est devenue une zone exempte d'armes nucléaires. C'est une question fondamentale pour l'Afrique au vu de la question du contrôle de la non-prolifération et de la bonne gestion de ses réserves d'uranium. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de réglementer l'exploitation de l'uranium provenant d'Afrique et de toute la région déclarée zone exempte d'armes nucléaires, afin d'assurer son utilisation exclusive à des fins civiles et pacifiques et de promouvoir la non-prolifération.

Nous exprimons notre ferme appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'AIEA, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Nous appuyons les efforts déployés par ces entités pour négocier des instruments multilatéraux de désarmement et empêcher les acteurs non étatiques, y compris les groupes terroristes, d'avoir accès aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques et aux armes de destruction massive.

La République de Guinée équatoriale condamne énergiquement la fabrication, le stockage, la distribution, la vente et l'utilisation de toute substance chimique comme arme, par qui que ce soit et en toute situation, et souligne qu'il importe de renforcer le régime de

non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et la sécurité nucléaire civile.

Le cinquantième anniversaire du Traité, en 2020, souligne la nécessité d'adapter cet instrument international à notre époque, qui est très différente de celle de la guerre froide, lorsque cet instrument international est entré en vigueur. C'est pourquoi nous invitons à étudier les points communs en vue de réécrire le TNP et de le mettre au diapason de 2020. Celui-ci doit être différent de celui de 1970, avec un champ d'application en matière de désarmement et de non-prolifération général et égalitaire pour tous les États, et il ne doit plus tenir compte des différences et des prérogatives dont certains États jouissent dans le TNP, qui font que ceux-ci sont exemptés des obligations internationales qu'exigent le désarmement nucléaire mondial. Cela remet en question le principe international d'égalité entre tous les États.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel vibrant à tous les pays et aux puissances nucléaires qui sont en négociations ou qui n'ont pas encore réglé les questions en suspens afin d'établir ou de renouveler des accords de non-prolifération, pour leur demander d'aller de l'avant et de n'épargner aucun effort pour la conclusion de ces accords. À cet égard, la République de Guinée équatoriale réitère son plein appui au programme de désarmement que le Secrétaire général a rendu public en mai 2018, intitulé « *Assurer notre avenir commun* », qui présente une série de mesures pratiques centrées sur les armes de destruction massive, les armes classiques et les nouveaux champs de bataille technologiques.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord dire combien il nous est agréable, Monsieur le Ministre, de vous voir présider la présente séance, et, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, féliciter l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril, et lui souhaiter plein succès. Nous remercions également de leurs exposés M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

En tant que l'un des trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Russie attache la plus grande importance à sa préservation et à son fonctionnement dans le temps. On ne soulignera jamais assez sa contribution à la paix et à la sécurité internationales. Le Traité a joué un rôle crucial dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et jeté les bases de progrès notables en matière de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, et de développement d'une large coopération

internationale en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il peut être considéré, à juste titre, comme un exemple d'efficacité de la diplomatie internationale et un modèle de coopération de la communauté internationale pour résoudre les problèmes mondiaux. Malheureusement, malgré ces succès indéniables, il nous faut reconnaître la difficile situation dans laquelle nous sommes à la veille du cinquantième anniversaire du Traité et de la prochaine conférence d'examen, qui doit évaluer le fonctionnement du Traité au cours du dernier cycle quinquennal.

Les contradictions et les désaccords entre les différents groupes d'États dans le cadre du TNP s'accroissent gravement. Des normes et des mécanismes universellement reconnus dans le domaine de la non-prolifération sont sapés ou font l'objet d'une révision. Il faut ajouter à cela l'apparition récente de tendances nouvelles et dangereuses qui enveniment une situation déjà difficile s'agissant de la non-prolifération nucléaire. Il s'agit de tentatives d'utiliser le processus d'examen du TNP comme plate-forme pour régler des comptes politiques, y compris concernant des questions qui n'ont rien à voir avec le Traité. Les divergences de longue date persistent encore concernant un certain nombre de questions abordées dans le Traité.

Le Fédération de Russie partage le noble objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et en tant que défenseur responsable et acharné du processus de désarmement nucléaire, nous contribuons considérablement à de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs. L'année dernière, nous avons atteint les niveaux concernant les vecteurs et les têtes de missiles établis dans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Dans l'ensemble, l'arsenal nucléaire de la Russie a été réduit de plus de 85 %.

Il est clair que des efforts préliminaires soutenus seront nécessaires pour enregistrer d'autres avancées vers le désarmement nucléaire. Ceci nécessite d'abord et avant tout d'améliorer la situation stratégique dans diverses régions et dans le monde entier. Cela ne peut se faire qu'en s'attaquant à toute une série de facteurs qui pèsent sur la stabilité stratégique et la sécurité internationale. Il s'agit, notamment, et en particulier, du déploiement sans restriction aucune par les États-Unis de leurs systèmes antimissiles balistiques dans le monde; de la mise au point d'armes stratégiques offensives non nucléaires de haute précision; du risque d'un déploiement d'armements dans l'espace; de l'affaiblissement du système de traités et d'accords internationaux dans les domaines de la sécurité, de la stabilité et de la maîtrise des armements; et des tentatives d'affaiblir les capacités de défense d'autres pays par le biais

de sanctions unilatérales illégitimes qui contournent le Conseil de sécurité. Tant que ces problèmes ne seront pas résolus, il sera difficile de créer un environnement sécuritaire international propice à la poursuite du désarmement nucléaire.

Une autre question pressante liée au TNP est la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ADM) au Moyen-Orient. La décision 73/546 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre à la majorité des voix, sur la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive était supposée lancer le processus de mise en œuvre concrète de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et, partant, de faire une contribution positive à la situation générale dans le cadre du processus d'examen du TNP. La décision de l'Assemblée générale est logique et équilibrée et ne va pas à l'encontre des intérêts des États de la région. Le Fédération de Russie entend participer à la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, promouvoir son succès et appuyer l'action qui sera menée par la suite pour créer la zone. Il importerait que d'autres pays parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires et, plus important encore, que tous les pays du Moyen-Orient, se joignent aux efforts déployés pour convoquer et à organiser la conférence.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le but était de constituer un solide rempart contre la prolifération et la mise au point d'armes nucléaires plus sophistiquées, joue un rôle exceptionnellement important dans les efforts visant à limiter et à réduire les armes nucléaires.

Les garanties de l'AIEA sont, à nos yeux, un pilier clef du régime de non-prolifération nucléaire. Leur but est de prévenir le détournement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à des fins de fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes déterminés à continuer d'aider l'AIEA à renforcer le système de garanties. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que le mécanisme de vérification du TNP reste objectif et dépolitisé et qu'il continue d'être un instrument technique, et que son fonctionnement demeure clair et transparent pour les États parties au Traité. La Russie est en faveur de l'universalisation du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA, lequel, avec l'accord de garanties généralisées, doit devenir à terme une norme universellement reconnue pour vérifier le respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération au titre du TNP. Dans le même temps, nous notons que l'adhésion au Protocole additionnel est volontaire.

L'un des points sur lequel les États parties au TNP semblent s'accorder est l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Conformément à l'article IV du Traité, les États parties ont le droit inaliénable d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le niveau actuel des avancées technologiques permet de combiner l'énergie nucléaire et d'autres sources de production d'énergie, élargissant ainsi les perspectives de création de systèmes d'énergie plus avancés, plus souples et plus efficaces. Mais, comme l'a souligné à juste titre M. Amano, l'application des technologies nucléaires n'est pas limitée au secteur énergétique, mais s'étend aussi à divers autres secteurs d'activité, notamment l'industrie, l'agriculture, la médecine, la climatologie, la gestion de l'eau, et bien d'autres. Nous estimons que le TNP augmente considérablement les possibilités d'utilisation des systèmes d'énergie nucléaire dans l'intérêt du développement durable tout en éliminant les risques pour le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que la prochaine Conférence d'examen aboutira à des résultats positifs et que tous les États parties au TNP réaffirmeront à tout le moins la viabilité et la pertinence du Traité, ainsi que leur volonté de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris à ce titre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur ma liste. Je voudrais à présent faire quelques observations en guise de conclusion.

Je crois que cet échange a clairement mis en évidence la pertinence de la question dont nous sommes saisis. J'ai entendu de nombreux membres du Conseil de sécurité, sinon tous, exprimer leur ferme appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux engagements pris au titre de ce Traité. Les défis qui pèsent aujourd'hui sur le TNP suscitent de réelles préoccupations, mais j'ai le sentiment que les membres du Conseil sont disposés à assumer conjointement la responsabilité de l'avenir du Traité et de la promotion de ses objectifs après 2020. La présente séance a également contribué à une meilleure compréhension de différents points de vue et priorités des membres du Conseil de sécurité sur la question, ce qui devrait nous permettre de définir la marche à suivre pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès. Je remercie tous les membres du Conseil de leur appui à l'organisation de la présente séance et de leur participation active.

La séance est levée à 12 h 30.